

LE PRADELAIN

**Prades d'Aubrac
aux portes de l'Aubrac**



Vie de la commune - Conseil municipal – Associations - Événements

**Bulletin municipal n° 27
Juillet 2021**

Prades – d'Aubrac

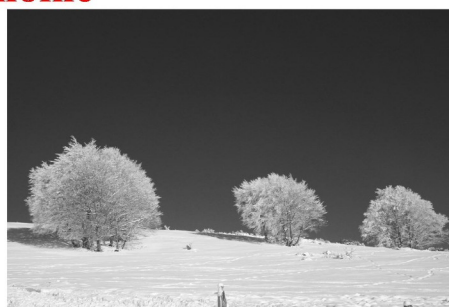
14^e Rencontres Photographiques Internationales de Serre, d'Olt et d'Aubrac

Du 3 juillet au 31 août 2021

et journées du Patrimoine



Anne GAROLA



Joëlle BOULENC



Anne-Marie BOUVIER



Jean-Paul PASSERON

Nombreux lieux d'exposition à visiter et thèmes différents :

Lieu	Artiste	Thème	Horaires
La Canourgue - MAISON D'ART - 26-28 Rue Neuve – 48500 Lozère	Myniam ANGILELLA-SCOT Laura MOREAU Joseph AUQUIER	La laine de brebis La laine de chien Compositions picturales et photographiques Les charmes de la femme Les magies d'Alcine	Tous les jours De 10 h à 19 h Toute l'année Les samedis et dimanches sur RDV
St-Saturnin-de-Lenne 12560	Bruno VIDONI Laurent SALEH	Voyages en humanité	Tous les jours
St-Martin-de-Lenne 12130	Franck VILLEFRANCHE	Langages de la nature Rêverie lacustre	Tous les jours
Saint-Geniez-d'Olt 12130			
Galerie l'Arche 16 Place du Marché	Myniam ANGILELLA-SCOT Joseph AUQUIER	Paysages d'Aubrac Travail de la laine Compositions picturales et photographiques	Tous les jours
Château Ricard Rue Hygonnet	Jean BARO	Autres réalités : NOIRS	Accès libre
Casa Percillana 5 Rue du Ravieux	Dominique LAPORTE-dos-SANTOS	Porto : ville secrète	Tous les jours
Prades-d'Aubrac 12470	Anne GAROLA Joëlle BOULENC Anne-Marie BOUVIER Jean-Paul PASSERON	Nanuq l'ours blanc Neige sur l'Aubrac Aubrac Photographies régionales	Mardi matin-marché ; jeudi, samedi et dimanche après midi

Organisé par **M'Arts Mots Culture** – 26-28 Rue Neuve 48500 La Canourgue - Association loi 1901 N° : W122001359
 N° SIREN : 515 258 812 N° SIRET : 515258 812 00012 APE 9220 Activité Principale : 9001Z Arts du Spectacle Vivant
 e-mail: martsmotsculture@free.fr Site Internet: <http://martsmotsculture.free.fr> présidente : Myriam ANGILELLA – SCOT tel: 06 83 07 19 80



EDITORIAL

Avec le n°27 du « Pradelain », je pensais pouvoir vous annoncer un bel été avec peu de contraintes et le retour à une vie normale. Malheureusement ce n'est pas le cas. Bien que la réglementation soit moins rigide, nous ne pourrons pas être encore complètement libres. La mise en place du Pass sanitaire impose des barrières à notre façon de vivre.

Les membres de « La Pradelaine » ne pouvant être en capacité de mettre tous les systèmes de sécurité en place, pour la deuxième fois la fête de Prades n'aura pas lieu. J'en suis profondément attristé mais je crois qu'ils ont raison, le risque est trop important.

La Covid perturbe aussi les projets de la commune, beaucoup de dossiers prennent du retard, en particulier la rénovation des gîtes communaux et l'agrandissement du cimetière, où les études s'éternisent. Le télétravail n'a pas que du bon.

A Brameloup, nous apprenons avec beaucoup de plaisir que le restaurant « Le Refuge » a ré-ouvert. La famille Cayla, déjà propriétaire du local « Les Myrtilles », en prend la direction. Souhaitons leur bonne chance, ce site a besoin de retrouver l'animation qu'il a connu.

Chères Pradelaines, chers Pradelains, malgré toutes ces contraintes passagères, je reste persuadé que l'été sera radieux à Prades et que l'ambiance conviviale de notre village continuera à exister.

Je souhaite le meilleur pour vous tous et d'excellentes vacances aux estivants.

Roger Auguy, Maire de Prades d'Aubrac

SOMMAIRE

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier	p. 4
du 12 mars	p. 5
du 9 avril	p. 6
du 14 mai	p. 8
du 11 juin	p. 9

LA VIE DE LA COMMUNE	p. 10
-------------------------	-------

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 JANVIER 2021

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Création du chemin de Fenestres :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Castelnau de Mandailles, en 2016, avait répondu favorablement aux riverains en élargissant et créant un chemin rural de Fenestre jusqu'à l'accès de la carrière dont les terrains sont situés aussi sur la commune de Prades d'Aubrac.

La Commune de Castelnau de Mandailles, à l'origine du projet, a pris à sa charge le coût des travaux de terrassement, les frais de géomètre et des actes nécessaires à l'opération. Les riverains situés sur la commune de Prades d'Aubrac et concernés par l'opération, M. Vayssié Jean-Paul et Galibert et Fils Carrières ont cédé gratuitement à la commune de Prades d'Aubrac le terrain nécessaire à la création dudit chemin.

Monsieur le Maire informe que pour finaliser cette opération, le Conseil Municipal doit l'autoriser à signer les actes et tout autre document concernant la cession du terrain nécessaire à la création dudit chemin. Les parcelles concernées sont AK 221, AK 222, AK 223, AK 224, AK 225, AK 226, AK 227, AK 228.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette opération.

Attribution d'une subvention à l'association Musique en Vallée d'Olt :

Monsieur le Maire expose que l'association Musique en Pays d'Olt va donner un concert cet été à Prades d'Aubrac.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'occasion la somme de 600 € à cette association.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir cette association et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 €.

Les crédits sont inscrits au budget.

Vente d'un délaissé de voirie à M. et Mme Rosen:

M. et Mme Rosen Jacques, demeurant à Cantaloube 12470 Prades d'Aubrac ont saisi la commune en vue d'acquérir un délaissé de voirie, au droit de leur propriété, cadastré AN 148, d'une contenance de 56 m², afin de leur permettre d'accéder plus facilement à leur propriété.

Considérant que le dit délaissé n'a pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans qu'une enquête publique soit effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a constaté la désaffectation de la parcelle d'une contenance de 56 m² environ en nature de délaissé de voirie. Il déclassement du domaine public de ladite parcelle et approuve la cession dudit délaissé à M. et Mme Rosen pour la somme de 280 €. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire est autorisé à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette opération.

Clôture de la régie photocopie :

Par délibération du 25 novembre 1981, La commune a créé une régie de recette pour les photocopies avec versement trimestriel. La périodicité du versement a été modifiée le 21 juillet 2011 en versement semestriel.

Toutefois et à ce jour cette régie n'a fait l'objet d'aucun versement et n'a jamais été utilisée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de clôturer ladite régie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la clôture de cette régie à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette opération.

Etude et travaux conservatoires du Christ en croix, église St Laurent de Prades d'Aubrac - demande de subvention DRAC :

La commune de Prades-d'Aubrac souhaite engager le projet de conservation-restauration du Christ en croix conservé sous le porche de l'église St Laurent et couronnant le portail d'entrée, objet inscrit au titre des Monuments Historiques le 25 février 1992.

Cette œuvre sculptée présente un état de conservation préoccupant - notamment du fait de son emplacement en extérieur - menaçant sa sauvegarde à moyen terme. Elle est également composée d'éléments disparates, provenant de deux statues réunies à une date inconnue pour former une représentation complète.

Une étude est nécessaire afin d'envisager au mieux les options de conservation, de restauration, et de valorisation de l'objet. Cette étude s'accompagnera des mesures conservatoires d'urgence.

Concernant les options de restauration et de présentation, elles dépendront de l'étude et d'une réflexion menée sur une problématique relative à la nature recomposée de l'objet. Pour l'heure l'option la plus simple qui est celle d'un maintien de cette composition est envisagée.

Une seconde entreprise est sollicitée pour le montage des échafaudages, la dépose et la repose.

Le coût de l'opération s'élève à 6877.32 € HT

Le conseil donne son accord pour la réalisation de cette opération et sollicite la DRAC , le Département et la Région pour une subvention à hauteur de 65% du coût total HT.

REUNION DU 12 MARS 2021

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Transfert de compétence PLUi :

Les documents d'urbanisme sont des outils de planification et de programmation dont l'objectif est de prévoir et organiser l'aménagement du territoire ainsi que l'usage et le droit des sols, pour répondre à la fois aux besoins actuels et à venir des populations. Ils sont la traduction d'un projet des élus sur l'avenir et les enjeux de leur territoire.

Le PLUi est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, ce qui permet, à l'heure de l'intercommunalité, la mise en cohérence de politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des territoires qui dépasse largement le cadre communal. C'est un outil réglementaire prescriptif.

Les communes membres de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac doivent se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Le conseil communal décide de transférer à la communauté de communes la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Désignation d'un représentant à Natura 2000 :

Madame Aline Douche est désignée par le Conseil Municipal pour représenter la commune auprès de Natura 2000.

Création du chemin de Fenestres :

La commune de Castelnau de Mandailles, en 2016, avait répondu favorablement aux riverains en élargissant et créant un chemin rural de Fenestres jusqu'à l'accès de la carrière dont les terrains sont situés aussi sur la commune de Prades d'Aubrac.

Pour la réalisation de cette opération, la parcelle AK n°222, d'une surface de 219 m² appartenant à Monsieur Jean-Paul Vayssié est cédée à titre gratuit.

Etant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune de Castelnau de Mandailles qui est à l'origine de ce projet.

Le 1^{er} adjoint signera l'acte correspondant en tant que représentant de la commune et le Maire recevra et authentifiera l'acte.

Demande auprès de l'Etat, le financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'achat de plaques des rues dans le cadre de l'adressage :

Dans le cadre de l'opération de l'adressage, il est nécessaire d'acquérir des plaques de nom de rue et des numéros. Cette opération qui s'élève à 8 045.18 € HT est éligible au financement de la DETR à hauteur de 35 % du montant de l'opération projetée soit 2 815.81 €.

Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz et/ou d'électricité et de services d'efficacité énergétique :

La commune de Prades d'Aubrac, au regard de ses propres besoins, décide d'adhérer au groupement de commandes précité pour :

- l'acheminement et la fourniture d'électricité,
- la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes et prend acte que le Syndicat d'Énergie de l'Aveyron (SIEDA) demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.

REUNION DU 9 AVRIL 2021

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Approbation du Compte de Gestion :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Approbation des Comptes administratifs 2020 :

Le compte administratif de la COMMUNE 2020 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 331 155,18€

Recettes : 396 865,00€

Résultat de l'exercice 65 709,82€
Résultat antérieurs reportés 473 301,46€
Excédent de fonctionnement reporté 539 011,28€
Section d'investissement
Dépenses : 176 147,29€
Recettes : 126 626,28€
Excédent d'investissement reporté : 21 970,18€

Le compte administratif pour le budget EAU et ASSAINISSEMENT 2020 :

Section de fonctionnement
Dépenses : 85 888 €
Recettes : 81 567,91 €
Résultat de l'exercice : – 4 321,06 €
Résultat antérieurs reportés : 38 818,83 €
Excédent de fonctionnement reporté 34 497,77 €
Section d'investissement
Dépenses : 72 513,85 €
Recettes : 80 755,82 €
Résultat de l'exercice : 8 241,97 €
Résultat antérieurs reportés : 189 839,78 €
Excédent d'investissement reporté : 198 081,75 €

Le Compte Administratif 2020 du budget du lotissement LA JONQUIERE :

Section de fonctionnement
Aucune écriture
Aucun excédent de fonctionnement reporté
Section d'investissement
Aucune écriture
Résultat antérieurs reportés : – 30 679,45 €
Excédent d'investissement reporté : – 30 679,45 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame Maryannick Perier, Première adjointe, approuve les Comptes Administratifs 2020.

Vote des taux d'imposition 2021 :

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2021 et approuve les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 23,46% (= 2.77% taux commune TF 2020 + 20.69% taux départemental 2020)

Taxe foncière (non bâti) : 11,16%

Vote du BUDGET 2021 COMMUNE :

Le Conseil Municipal vote le budget principal COMMUNE 2021 qui s'articule comme suit :

A la section de fonctionnement

Solde d'exécution reporté (positif) : 539 011,28 €

Le budget s'équilibre à la section de fonctionnement en recette et en dépense :

832 375,22 €

A la section d'investissement

Solde d'exécution reporté (positif) : 21 970,18 €

Le budget s'équilibre à la section d'investissement en recette et en dépense :

554 815,38 €

Les investissements prévus sont :

- l'adressage avec la pose des plaques et numéros de rues
- la restauration du Christ en Croix de l'église de Prades
- le lancement du projet de restauration des gîtes communaux
- l'agrandissement du cimetière de Prades
- l'achat de défibrillateurs
- la signalétique touristique en lien avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac
- les églises de Born et de Prades.
- la voirie et réseaux divers

Vote du BUDGET 2021 EAU et ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal vote le budget de l'EAU et l'ASSAINISSEMENT 2021 qui s'articule comme suit :

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 127 430.77 €

RECETTES : 92 933.00 €

Résultat reporté en excédent : 34 497.77 €

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : **127 430.77 €**

A la section d'investissement

DEPENSES : 309 647.52 €

RECETTES : 111 565.77 €

Solde d'exécution reporté (positif) : 198 081.75 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : **309 647.52 €**

Vote du BUDGET 2021 LA JONQUIERE :

Le Conseil Municipal vote le budget lotissement LA JONQUIERE 2021 qui s'articule comme suit :

A la section de fonctionnement

DEPENSES : 77 614.74 €

RECETTES : 77 614.74 €

Résultat reporté en excédent :

TOTAL la section de fonctionnement en recette et en dépense : **77 614.74 €**

A la section d'investissement

DEPENSES : 32 681.45 €

Solde d'exécution reporté (négatif) : 30 679.45 €

RECETTES : 63 360.90 €

TOTAL la section d'investissement en recette et en dépense : **63 360.90 €**

Modification du cahier des Charges du LOTISSEMENT LA JONQUIERE 2 :

Le Conseil municipal approuve la modification du cahier des Charges du Lotissement de la Jonquièrè 2.

Sont concernés les lots 1, 2 et 3 de ce lotissement.

La distance d'implantation des constructions est réduite à 3 mètres par rapport à la limite Nord de ces trois lots.

Les accès sont définis selon la convenance de chaque propriétaire.

REUNION DU 14 MAI 2021

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Décision de saisir la cour de cassation pour les sectionnaux de Born :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision de la Cour Administrative d'Appel de

Bordeaux en date du 13 avril 2021 qui décide d'annuler le jugement du tribunal administratif de Toulouse du 9 mars 2016 et la décision implicite par laquelle le Maire de Prades d'Aubrac a rejeté la demande d'attribution de terres agricoles situées, dans la commune, au sein de la section de Born.

La Cour demande à la commune de verser 1 500 € à M. et Mme Villaret et 1 500€ à MM. Alazard.

Il est enjoint au Maire de la Commune de Prades d'Aubrac de procéder au réexamen de la demande dans le délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêt.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée soit d'acter la décision de justice soit de faire un pourvoi en cassation.

Le conseil Municipal décide à la majorité (*8 pour, 0 contre, 2 abstentions et M. Serge Artis, concerné, n'ayant pas pris part au vote*) de faire un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat à l'encontre des arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Participation à l'extension du réseau de Roques :

Le hameau de Roques sur la commune est alimenté historiquement par une source privée pour son alimentation en eau.

Monsieur et Madame Devoille Jeanine et Pascal, habitants au hameau de Roques souhaitent être raccordés au réseau d'eau potable de la commune.

Le coût des travaux s'élève à 24 300 € HT.

Monsieur et Madame Devoille Jeanine et Pascal proposent de participer financièrement à hauteur de 80% soit 19 440 €.

Le Conseil Municipal accepte l'opération et autorise Monsieur le Maire à mandater la participation financière.

Vente du Presbytère de Prades d'Aubrac :

Le Conseil Municipal décide de céder le Presbytère et le jardin attenant de Prades d'Aubrac dont les références cadastrales sont section AH n° 158 et n° 159 à Madame Haddad Nathalie à la somme de 30 000 € (trente mille euros).

REUNION DU 11 JUIN 2021

La séance du conseil municipal a débuté avec la présentation de l'organisation des élections régionales et départementales du 20 juin 2021.

Le conseil municipal lors de sa séance a pris les décisions suivantes :

Vente du Presbytère de Prades d'Aubrac :

Le Conseil Municipal annule et remplace la décision prise lors de la précédente séance du conseil et décide de céder le Presbytère et le jardin attenant de Prades d'Aubrac dont les références cadastrales sont section AH n° 158 et n° 159 à Madame Haddad Nathalie à la somme de 27 000 € (vingt-sept mille euros) et la commune réglera les frais de notaire qui s'élèvent à 3 000€.

Servitude ENEDIS sur la parcelle AV123 :

Considérant la convention de servitude signée avec ENEDIS pour la création d'un poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée AV 123.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS, l'assemblée autorise la signature desdits actes.

Décision modificative du budget EAU et ASSAINISSEMENT N°1 :

Monsieur le Maire informe que les crédits prévus au budget pour le raccordement de Roques sont insuffisants. Il convient de modifier le budget en diminuant le compte général 2156 (Matériel spécifique d'exploitation) de 2 000 € et en augmentant le compte 2156 pour l'opération 124 (Extension réseau de Roques) de 2 000 €.

LA VIE DE LA COMMUNE

VTT A BRAMELOUP

Le 7 février, les vététistes du Roc and Ride Enduro VTT de Rodez sont venus pratiquer leur sport sur les pistes enneigées de la station de Brameloup. Ils étaient une trentaine, dont le champion de France Jean-Marc Picard, à participer à cette matinée, suivie d'un déjeuner préparé par le « Loup Bar » restaurant associatif de la station.

En plus du ski et des raquettes, le VTT, déjà pratiqué aux autres saisons, peut donc également être une activité pour l'hiver.



OUVERTURE DE LA PECHE

Le 13 mars, jour d'ouverture de la pêche à la truite, petits et grands étaient au rendez-vous au lac des Picades, malgré le froid.

Rappelons que la pêche est possible au lac des Picades tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que tous les jours fériés et les vacances scolaires. Des forfaits « journalière » et « découverte » sont disponibles sur place auprès de Serge, et des tables de pique-nique sont à disposition autour du lac.



REUNION DES ELEVEURS AUBRAC DU PAYS D'OLT

Le 21 avril, le Conseil d'Administration de l'Association des Eleveurs Aubrac du Pays d'Olt réuni à Prades a pris la décision d'annuler la fête de l'Estive à St Geniez d'Olt et d'Aubrac. Les troupeaux venant des causses et de la vallée traverseront néanmoins St Geniez le jour de la transhumance, mais sans marquer d'arrêt. En espérant que la fête de la Race Aubrac pourra avoir lieu le 11 août prochain (la manifestation a, depuis, été annulée).



RENOVATION DU LAC DES PICADES

Le 3 mai, une réunion s'est tenue à la Mairie de Saint Geniez d'Olt, relative au chantier de rénovation du lac (curage après la saison estivale et travaux d'aménagement autour du

lac début 2022). Participaient à cette réunion : Roger Auguy président du SIVU, des élus de St Geniez d'Olt et d'Aubrac, de Prades d'Aubrac et de Saint Chély d'Aubrac, M. Garcia directeur et M. Artel pour l'ONF, M. Couderc président et M. Zulo directeur pour la Fédération de Pêche.

Le 18 mai, une seconde réunion a eu lieu, sur place cette fois.



COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Le 4 mai, les agriculteurs de la commune ont déposé, comme chaque année, leurs plastiques agricoles dans deux bennes déposées sur le parking de la salle des fêtes, à l'initiative de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et de la Chambre d'agriculture. Les déchets sont recyclés par la Société Adivalor.



VISITE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 13 janvier, le président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Jean-François Gaillard a rencontré à la station du Bouyssou à Laguiole les membres du Syndicat Mixte des Stations de Ski de l'Aubrac Aveyronnais (Vincent Alazard, Président, et Roger Auguy, Vice-Président).

Les élus ont pu rappeler l'importance de ces deux stations complémentaires, et l'attachement des aveyronnais pour les activités qui y sont pratiquées, en hiver mais également aux autres saisons.

Le syndicat mixte a bénéficié pour la saison 2019-2020 d'une subvention du département de 120 000 € (75 % pour Laguiole et 25 % pour Brameloup).



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Le 31 mai, par une belle journée ensoleillée, des bénévoles se sont réunies pour fleurir les villages de Prades, Born et Lunet, dans la bonne humeur.



REUNION AVEC LES CANDIDATS AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le 4 juin, Christian Naudan, Christine Presne, Hervé Agret et Valérie Salles ont rencontré les élus du conseil municipal de Prades pour exposer les grandes lignes des projets qu'ils souhaitent mettre en avant pour le département et pour le canton Lot et Palanges. La réunion a été suivie du verre de l'amitié.



DEFIBRILLATEURS

Courant juin, deux défibrillateurs ont été installés sur la commune : un à droite de l'entrée de la salle des fêtes, et l'autre dans le local à droite du porche de l'église de Born. Ces deux défibrillateurs sont une aide à la réanimation de personnes en arrêt cardiaque. Les explications pour leur utilisation sont fournies par les appareils, aucune formation n'est nécessaire, tout le monde peut les utiliser.



INAUGURATION DE L'EXPOSITION DE PHOTOS

Le 6 juillet a eu lieu l'inauguration de l'exposition de photographies, en présence des photographes : Joëlle Boulenc pour ses paysages d'hiver en noir et blanc, Anne-Marie Bouvier et Jean-Paul Passeron pour leurs paysages d'Aubrac, et Anne Garola pour des photos d'ours polaire en noir et blanc.

L'exposition est ouverte les mardis matins, jeudis, samedis et dimanches après-midi jusqu'au 31 août et également lors des Journées du Patrimoine (18 et 19 septembre).



REUNION CONCEPTO « RESSOURCES DE LA NUIT »

Le 6 juillet en soirée a eu lieu une réunion avec le cabinet CONCEPTO, chargé par le Parc Naturel de l'Aubrac d'une étude sur la pollution lumineuse et la régulation de l'éclairage public, suivie d'une visite nocturne de la commune de Prades.

HOMMAGE A PAUL FOURNIER

Dimanche 18 Juillet, notre ami Paul Fournier fut mis à l'honneur. Après une messe à Aubrac avec tous les buronniers dont il a été le Président, André Valadier, par ordre du Ministre de l'Agriculture, élevait Paul au grade d'Officier du Mérite Agricole, décoration d'autant plus importante qu'il est nommé directement officier sans avoir été promu chevalier, ce qui prouve l'importance que Paul a exercé sur le territoire. Aujourd'hui Président d'honneur des buronniers, il fait toujours partie du Grel Rouergat où ses livres, et en particulier ses poèmes, sont constamment réédités. Nous adressons toutes nos félicitations à Paul, homme authentique et figure emblématique de notre Aubrac.



BIBLIOTHEQUE DE PRADES

Elle est ouverte à tous les pradelaines et pradelains aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

De nombreux ouvrages (romans, polars, ouvrages sur l'Aveyron, livres pour enfants, bandes dessinées adultes et adolescents...) peuvent être empruntés sans inscription ni cotisation. S'adresser au secrétariat de la mairie.

CONFERENCE « PRADES D'AUBRAC, DES PIERRES ET DES HOMMES »

Le 2 août à 20 heures à la salle des fêtes, une conférence sur le thème de la géologie et du patrimoine sera animée par Jean-Paul Passeron et Anne-Marie Bouvier.

Entrée libre, dons au profit de l'Association des Bébés du Pérou.

NAVETTE AUBRAC EXPRESS

Pendant tout l'été et jusqu'au 9 septembre, une navette circule entre Saint Geniez et la Croix de la rode, avec des arrêts à Lous, Prades, le lac des Picades et Brameloup, permettant la pratique d'activités comme la visite des villages, la randonnée pédestre, le VTT. Tous les mardis et jeudis du mois d'août, et les deux premiers jeudis de septembre. Renseignements auprès de l'Office de tourisme de St Geniez : 05 65 70 43 42

POUR FANNY

On est de bons copains depuis belle lurette
On se retrouve tous certains après midi
Sur le terrain de boules en double ou en triplette
Pour savoir qui de nous embrassera Fanny

Ce lieu de rendez-vous est pour nous une aubaine
Pendant quelques instants on oublie nos soucis
Les parties se succèdent ne sont jamais les mêmes
Pourvu que l'on n'ait pas à côtoyer Fanny

Pour nous Fanny n'est pas très fréquentable
A trop la célébrer elle nous humilie
A la fin de l'été le carnet du comptable
Nous rendra compte à tous combien on en a pris

Si on a à choisir pour toutes nos victoires
On ne les change pas contre quelques Fanny
Car à Prades toujours et longue mémoire
Défaites quelques fois mais surtout pas Fanny.

R. A.

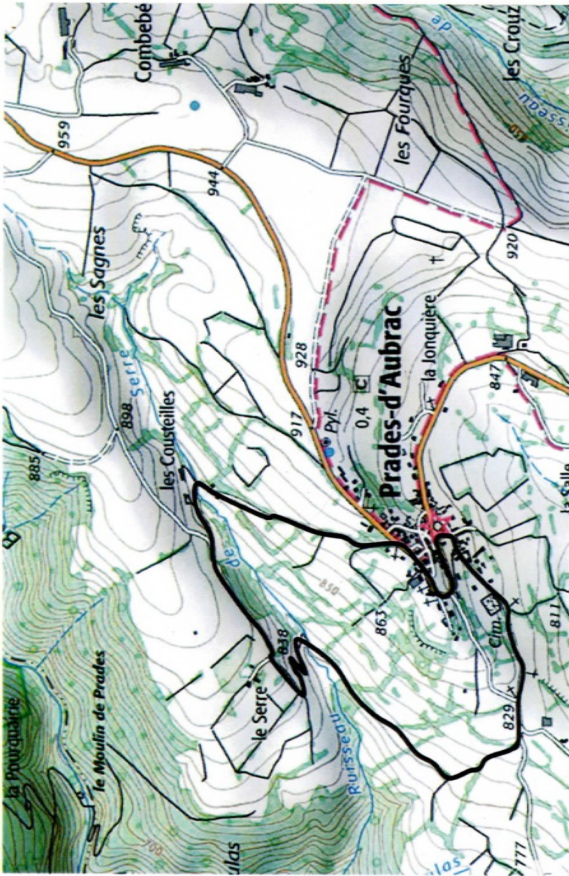


SOYEZ CONNECTE !

La commune de Prades d'Aubrac met en place un système de diffusion d'informations municipales et générales (événements, comptes-rendus des conseils municipaux...), transmises par courriel (mail). Il vous suffit de transmettre votre adresse mail à : contact@pradesdaubrac.fr en indiquant dans l'objet de votre mail « info commune par mail »

Le Pradelain peut être consulté sur le site de la mairie www.pradesdaubrac.fr rubrique « La municipalité » puis « Le Pradelain »

CIRCUITS DE RANDONNEE A PRADES D'AUBRAC



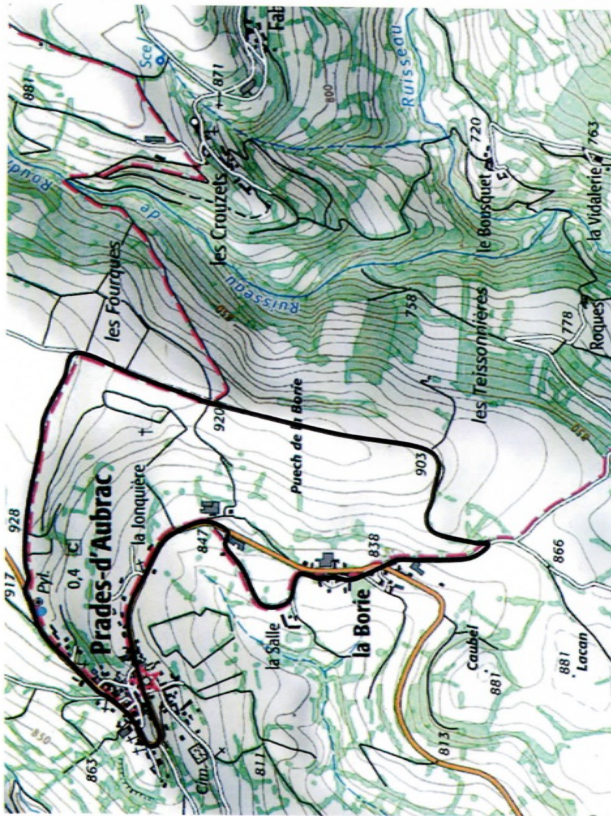
PRADES D'AUBRAC Circuit des Cousteilles et du ruisseau du Serre Environ 4 km - Durée 1 heure

A partir de la place située devant l'église, s'orienter vers la sortie du village en remontant la D19.

Avant la fin du village, prendre la petite route à gauche en direction des Cousteilles.

Continuer la route, laisser la ferme du Serre sur la droite et prendre le chemin en face qui descend ensuite vers le ruisseau. Traverser le ruisseau.

Après le ruisseau remonter le chemin jusqu'à la route et tourner à gauche. A la croix en pierre, emprunter indifféremment l'une ou l'autre des deux routes qui vous ramèneront au cœur du village.



PRADES D'AUBRAC Circuit des Crêtes - La Borie Environ 6 km - Durée : 1h ½

A partir de la place située devant l'église, s'orienter vers la sortie du village en remontant la D19.

A la sortie du village, après le pylône, prendre le chemin à droite. A l'intersection, tourner à droite. Laisser la pierre levée sur votre gauche (Attention : ne pas suivre le balisage jaune du PR "le Vieux Chemin", beaucoup plus long !). Poursuivre le chemin de crête sur environ 2 km.

Le chemin descend ensuite vers une petite route goudronnée. Tourner à droite pour rejoindre le hameau de la Borie. Traverser la route et suivre les balises jaunes pour remonter vers le cœur du village de Prades.

L'AVEYRON S'ENGAGE et vous ACCOMPAGNE
sur les usages informatiques

PASS NUMERIQUE

- gérer et recevoir des mails
- gérer votre compte bancaire
- comprendre le fonctionnement d'un smartphone
- rester connecté aux autres via les réseaux sociaux
- effectuer vos démarches en ligne et accéder à vos droits sociaux
- rechercher un emploi, rédiger une lettre, faire un cv
- accompagner la scolarité de vos enfants

Se FORMER POUR mieux SURFER

AVEYRON CONSEIL DÉPARTEMENTAL

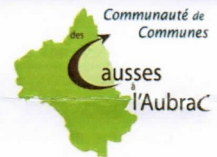
aveyron.fr

Pass Numérique

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser vos démarches sur internet ?

Vous avez besoin d'aide pour utiliser un ordinateur ou une tablette ?

Rapprochez-vous de votre structure d'accueil !



France Services
 Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac
 05-65-70-30-29



Espace emploi formation
 Causses et Aubrac
 05-65-70-30-27



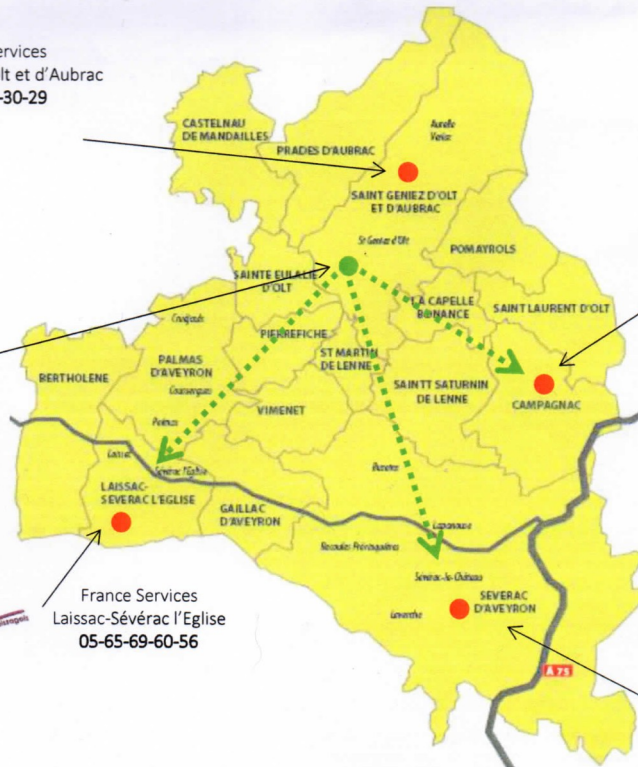
France Services
 Laissac-Sévérac l'Eglise
 05-65-69-60-56



France Services
 Campagnac
 05-65-70-21-06



France Services
 Sévérac d'Aveyron
 05-65-47-78-73



- Accueil de 1^{er} niveau (délivre les pass numérique)
- Acteur de médiation numérique



Caussanel et le Puech de Barry

DECHETTERIE DE SAINT GENIEZ D'OLT
Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAIRIE DE PRADES D'AUBRAC
Horaires d'ouverture

mardi et vendredi de 8h30 à 12h30
jeudi de 13h30 à 17h30

La mairie sera fermée pour congés du 10 au 24 août

tél : 05 65 48 71 81 / 06 87 09 29 37
fax : 05 65 48 74 96
site internet : www.pradesaubrac.fr
email : contact@pradesaubrac.fr